

DESCRIPTION GENERALE DE LA PLONGEE SOUTERRAINE

1. Introduction

La plongée souterraine (ou plongée spéléologique), se déroule dans un contexte souterrain et subaquatique. Elle réclame en conséquence des connaissances spécifiques de progression utilisées dans ces deux milieux.

Elle se pratique dans des cavités naturelles (ou artificielles), généralement creusées par les eaux souterraines dans les régions calcaires situées à l'intérieur des terres et donc remplies d'eau douce. Un petit nombre se rencontre en mer. Il ne faut pas les confondre avec les fissures des falaises littorales ou les interstices rencontrés entre les blocs de rochers souvent appelés "grottes sous-marines". Le champ d'investigation est extrêmement vaste. Il va de la source, large et claire, d'accès facile jusqu'aux conduits noyés très profonds, ou étroits, argileux, très longs, entrecoupés parfois de passages aériens, et souvent situés au fond des grottes et des gouffres.

Véritable discipline, la plongée souterraine a pour but d'explorer et d'étudier les galeries noyées (ou siphons). Les difficultés rencontrées dans ce milieu se résument de façon très schématique et succincte par la présence :

- d'un plafond,
- d'une obscurité totale,
- de sédiments pouvant réduire ou annuler la visibilité,
- de conduits labyrinthiques,

Au fil des années, des procédures très spécifiques de progression ont été établies, débouchant sur des règles élémentaires de sécurité dont la méconnaissance peut entraîner des accidents mortels. L'apprentissage progressif de ces procédures est l'objectif principal des stages proposés les différents commissions régionales de plongée souterraine.

La pratique de la plongée souterraine fait appel à des connaissances techniques, sportives, scientifiques parfois. Elle demande, pour débiter, un minimum d'expérience subaquatique (**niveau P2 ou équivalent**), beaucoup de calme et de sang froid et un matériel adapté en parfait état de marche.

2. Les Différents types de stages

Les stages de plongée souterraine sont organisés par les Commissions Régionales, et parfois par la Commission Nationale. Plusieurs types de stages sont proposés :

- Stages de découverte,
- Stages d'initiation,
- Stages de perfectionnement,
- Stages spécialisés.

Le stage de découverte est destiné à présenter la plongée souterraine aux plongeurs suffisamment autonomes (au moins niveau 2). Il comprend une présentation des règles élémentaires de sécurité, des exercices préparatoires en eau libre, un exposé en salle sur les divers aspects de notre activité, puis une plongée baptême dans une galerie noyée présentant toutes les conditions de sécurité. Chaque stagiaire est accompagné par un cadre. Ce baptême est complété ultérieurement par deux ou trois autres plongées souterraines destinées à confirmer l'intérêt du participant pour notre activité.

Les stages d'initiation visent à l'acquisition par le stagiaire d'un niveau lui permettant d'aborder, encadré, un siphon déjà équipé.

Les stages de perfectionnement visent à l'acquisition par le stagiaire d'un niveau d'autonomie suffisant pour lui permettre d'aborder sans encadrement un siphon non équipé. D'une durée minimum de quatre jours, il alterne cours théoriques et plongées techniques. Les principaux apports concernent la gestion de l'air, le fil guide, les techniques de progression. Les acquis de stage sont utilement complétés pour les plus motivés par la participation aux expéditions organisées par les Commissions Régionales.

Les stages spécialisés s'adressent aux plongeurs souterrains déjà autonomes qui souhaitent approfondir un aspect technique de notre activité : topographie, plongée en fond de gouffre ou de grotte, utilisation de mélanges gazeux, utilisation de propulseurs, utilisation de recycleurs, photographie, ...

3. Les règles de sécurité en plongée souterraine

PRÉAMBULE : La plongée souterraine consiste à pénétrer dans des cavités noyées, naturelles ou artificielles, au-delà de la zone éclairée par la lumière du jour.

Les règles énoncées ci-dessous s'appliquent à des plongeurs souterrains autonomes.

La notion d'autonomie en plongée souterraine ne se limite pas à l'autonomie en plongée subaquatique.

Elle implique une connaissance du milieu, du matériel adapté, la maîtrise des techniques spécifiques et une condition mentale adéquate.

ÉQUIPEMENT DE LA GALERIE NOYÉE.

La galerie noyée parcourue par les plongeurs doit obligatoirement être équipée d'un fil-guide en parfait état. Il est souhaitable que le fil indique la direction de la sortie du siphon, ainsi que la distance parcourue. Il doit être amarré fermement à ses extrémités, et chaque fois que nécessaire au cours de son cheminement dans la galerie.

ÉQUIPEMENT DES PLONGEURS.

Chaque plongeur est obligatoirement équipé, en plus du matériel traditionnel, d'au moins

- 2 bouteilles indépendantes munies chacune d'un détendeur et d'un manomètre mesurant la pression restant dans la bouteille,
- 3 lampes montées sur un casque ou sur tout autre dispositif permettant d'avoir les 2 mains libres, chacune des lampes ayant une capacité supérieure à la durée de la plongée,
- un instrument tranchant (sécapeur, ciseaux, cisaille...),
- un dévidoir contenant au minimum 50 m de fil au départ de la plongée,
- les instruments nécessaires au contrôle de la plongée et une boussole,
- chaque fois que les conditions de plongée l'exigent, un système d'équilibrage de la flottabilité (bouée ou gilet).

RÈGLES D'UTILISATION

Le matériel ci-dessus doit être en parfait état de fonctionnement lors de la mise à l'eau.

Le mélange respiratoire doit être consommé en changeant régulièrement de détendeur ; le retour est impératif avant que le quart de la capacité initiale de chaque bouteille n'ait été consommé.

Le nombre de plongeurs évoluant simultanément doit être adapté aux conditions de la plongée. Certaines conditions (étroitesse, manque de visibilité, profondeur ou autres) peuvent amener à une plongée en solitaire.

Cette pratique est compatible avec la notion d'autonomie développée en plongée souterraine.

TOUT INCIDENT, MATÉRIEL OU AUTRE, INTERDISANT LE RESPECT DES RÈGLES CI-DESSUS IMPOSE LE RETOUR VERS LA SORTIE OU VERS UNE ZONE EXONDÉE.